

Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne

Préavis N° 20

Lausanne, le 9 avril 1998

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Préoccupée par le manque de places d'accueil pour les écoliers et constatant que toutes les possibilités d'extension dans le cadre des centres de vie infantine (CVE) et unités d'accueil pour écoliers (UAPE) sont épuisées, la Municipalité propose de redéfinir la mission des Unités d'accueil pour écoliers et de développer, sur le modèle de l'expérience-pilote de Boissonnet, deux "Accueils pour enfants en milieu scolaire" (APEMS) au sud de la ville, à Montriond et Montoie, offrant des places d'accueil à la journée, ainsi qu'un réfectoire permettant un accueil à midi au centre-ville dans le collège de la Barre.

En proposant une nouvelle politique globale à l'égard des écoliers, la Municipalité entend répondre rapidement aux besoins d'accueil des jeunes Lausannois en dehors des temps scolaires, par des solutions souples, de qualité et financièrement supportables, et qui présentent en plus l'avantage d'optimiser l'utilisation des bâtiments scolaires. Une centaine de places pourraient être créées dès la rentrée scolaire d'août 1998.

Ces aménagements nouveaux nécessitent des frais d'équipement de Fr. 114'000.-. Quant aux charges supplémentaires de fonctionnement, elles seront de l'ordre de Fr. 385'600.- par an.

Ce préavis permet à la Municipalité de planifier jusqu'en 2001 une politique cohérente d'accueil des écoliers.

2. Table des matières

1. Objet du préavis	1
2. Table des matières	2
3. Introduction	3

3.1	Le développement des lieux d'accueil pour écoliers a une longue histoire	3
3.2	Changement de modes de vie des familles	4
4.	Situation actuelle : configuration du secteur d'accueil des écoliers et nombre de place à disposition	6
4.1	Réfectoires et unités d'accueil pour écoliers (UAPE)	6
4.2	Evolution du nombre de places dans chacun de ces secteurs	6
4.3	Rapport entre les places à disposition et la population d'enfants lausannois susceptible de les occuper	6
5.	Besoin de places d'accueil pour écoliers	7
5.1	Quelques informations tirées de "l'étude sur la journée de l'écolier lausannois"	7
5.2	Recherche effectuée par le BIP (bureau information parents)	8
5.3	Sondage auprès des UAPE	8
5.4	Prévisions démographiques	9
6.	Evaluation de l'expérience-pilote de "l'Accueil pour enfants en milieu scolaire" (APEMS) à Boissonnet	10
6.1	L'expérience-pilote de Boissonnet	10
6.2	Fonctionnement de l'APEMS de Boissonnet	11
6.3	Evaluation de cette expérience-pilote	11
7.	Fondement de la nouvelle politique d'accueil des écoliers lausannois	12
7.1	Rôle de l'UAPE	12
7.2	Rôle de l'APEMS	13
7.3	Nouvelle politique d'accueil des écoliers	14
7.3.1	Des UAPE principalement pour les petits écoliers	14
7.3.2	Des APEMS pour un accueil à la journée	14
7.3.3	Des réfectoires qui seront inclus dans le réseau des APEMS	14
8.	Un travail en réseau	14
9.	Projets à réaliser pour la rentrée scolaire d'août 1998	15
9.1	Ouverture d'un APEMS dans le bâtiment scolaire de Montriond	16
9.2	Ouverture d'un APEMS dans le bâtiment scolaire de Montoie	16
9.3	Ouverture d'un réfectoire dans le bâtiment scolaire de la Barre	17
9.4	Production des repas de midi	17
9.5	Création de 0.5 poste d'éducatrice de coordination	18
9.6	Soutien aux initiatives privées	18
9.6.1	Midi-Stop	18
9.6.2	Autres soutiens	18
10.	Projets à moyen et à long terme	19
10.1	A moyen terme	19
10.2	A long terme	19
11.	Tarifs	19
11.1	Situation actuelle dans les réfectoires	19
11.2	Boissonnet	19
11.3	Nouveau tarif proposé	20
11.4	Etudes surveillées	20
11.5	Informatique	20
12.	Coûts d'équipement	21
12.1	APEMS de Montriond	21
12.2	APEMS de Montoie	21
12.3	Réfectoire de la Barre	21
12.4	Récapitulation - Octroi d'un crédit d'investissement	21
12.5	Charges financières annuelles	22

13.	Nouveau coûts de fonctionnement	22
13.1	Annuel	22
13.2	De la rentrée scolaire d'août 1998 à décembre 1998	23
14.	Répercussions sur l'effectif du personnel	23
15.	Conclusions	24

3. Introduction

3.1. Le développement des lieux d'accueil pour écoliers a une longue histoire

Décembre 1981 : motion de Mme Marcelle Michoud,

intitulée “ structures d'accueil pour enfants des écoles pendant les temps extra-scolaires et extra-familiaux”. Dans sa motion, prise en considération en mai 1982, Mme Marcelle Michoud constatait qu'aucune structure organisée et unique n'était mise en place par la direction des écoles pour accueillir de jeunes enfants des classes primaires en dehors des heures d'école; elle invitait la Municipalité à faire une enquête auprès des parents lausannois sur les besoins de garde de leurs jeunes écoliers. Relevons que diverses associations de parents et groupements de quartier devaient aborder les autorités dans le même sens que la motionnaire (Association pour l'entraide familiale/APEF - projet “ Tremplin ”, Association pour l'Accueil des Ecoliers /AdE, ainsi que les parents d'enfants fréquentant la Rotonde-Malley-Prairie).

Août 1986 : rapport-préavis no 29

Les résultats globaux d'une enquête ont mis en évidence qu'un nombre significatif d'enfants n'avaient pas de solution de garde, ce qui a eu pour effet de sensibiliser la Municipalité au problème de prise en charge des petits élèves primaires. Par ce rapport-préavis no 29, la Municipalité répond à la motion de Mme Michoud ainsi qu'aux pétitions de l'AdE et du groupe de parents d'élèves de la Rotonde. Elle propose d'étendre l'accueil, dans des structures existantes ou à créer, aux enfants fréquentant l'école primaire jusqu'à la fin de la 4ème année. Dès lors, une attitude nouvelle prévaut lors de l'examen de demandes ayant pour objet l'accueil de ces jeunes écoliers.

Octobre 1987 : préavis no 97

La Municipalité ayant été autorisée à étendre, aux enfants fréquentant le cycle primaire, l'accueil dans les garderies existantes communales et privées subventionnées et à accorder son soutien aux initiatives prises par des associations privées désireuses de créer des structures d'accueil pour écoliers primaires, ce préavis a pour objet de demander un crédit spécial destiné à couvrir les coûts de ces premières structures. Ce préavis, adopté en mars 1988, a permis d'offrir, sur l'ensemble de la ville, 82 places aux écoliers primaires et annonce également quelques perspectives d'avenir.

Novembre 1988 : préavis no 185

Il permet de créer trois Unités d'accueil pour écoliers (UAPE) indépendantes, c'est-à-dire non rattachées à un centre de vie enfantine : “ la Pyramide ” à la Bourdonnette, “ la Cour des Miracles ” à la Cité, et “ Grattapaille ” à l'avenue du Grey.

Janvier 1990 : Le développement de places d'accueil pour les écoliers dans les garderies communales et privées subventionnées existantes, ainsi que celles créées par l'ouverture des trois UAPE susmentionnées, permettent d'offrir 182 places d'accueil aux écoliers primaires. A noter que des écoliers enfantines étaient déjà accueillis dans les CVE depuis quelques années.

3.2. Changement de modes de vie des familles

Les revendications des parents ont surgi au début des années 80, ancrées dans le contexte social de l'époque. Les changements intervenus dans la structure familiale (augmentation du nombre de familles monoparentales et de mères travaillant en dehors du foyer familial) impliquaient déjà que de nombreux parents se trouvaient dans l'obligation de se débrouiller et d'organiser, tant bien que mal, des solutions de garde pour leurs jeunes enfants en dehors des heures d'école. Maints articles de presse, émissions de télévision, manifestations se sont fait l'écho de ces préoccupations.

Comme le relève une étude publiée par l'Office d'études socio-économiques et statistiques de la Ville (1), vie familiale et vie professionnelle sont des réalités difficiles à concilier. Les chiffres du dernier recensement fédéral de la population de 1990 le confirment : toujours plus de femmes exercent une activité professionnelle. Dans l'ensemble de la Suisse en 1990, plus de 60 % des femmes en âge de travailler exercent une activité lucrative, alors qu'en 1970 elles étaient moins de 50 %. A Lausanne, leur taux d'activité passe de 54 % en 1970 à 65 % en 1990. Quels que soient l'âge des femmes et le nombre de leurs enfants, l'évolution des vingt dernières années va vers une augmentation du taux d'activité des femmes mariées.

(1) Lausanne, les chiffres pour la dire, Office d'études socio-économiques et statistiques, 1997.

De nombreuses raisons sont souvent évoquées pour expliquer cette tendance : changement des mentalités (une mère qui travaille à l'extérieur n'est plus "une mauvaise mère"), nécessité économique, volonté d'exploiter et de profiter d'une formation professionnelle de plus en plus poussée, dévalorisation du travail domestique et valorisation du travail professionnel. Aujourd'hui s'ajoute l'effet de la crainte de perdre son emploi et de ne pas en retrouver. Quelles qu'en soient les causes, l'augmentation de la part des femmes dans le monde du travail, en particulier celle des mères, provoque de profonds changements tant dans les structures du milieu professionnel que dans la société et se traduit par un "boum" des emplois à temps partiel accompagné d'un besoin accru en infrastructures d'accueil de la petite enfance.

Se référant aux données résultant du recensement de la population de 1990, l'Office d'études socio-économiques et statistiques de la Ville précise que :

Sur l'ensemble des ménages avec enfants de moins de 6 ans :

47%	17.2%	30.8%	3.8%	1.2%
des enfants	des enfants	des enfants	des enfants	des enfants
vivent avec une mère au foyer	ont une mère dont l'activité est à plein temps	ont une mère dont l'activité est à temps partiel	ont une mère en recherche d'emploi	ont une mère en formation

Sur l'ensemble des ménages avec enfants de 7 à 15 ans :

33.2%	24%	38.9%	3.5%	0.4%
des enfants	des enfants	des enfants	des enfants	des enfants
vivent avec une mère au foyer	ont une mère dont l'activité est à	ont une mère dont l'activité est à	ont une mère en recherche	ont une mère en formation

	plein temps	temps partiel	d'emploi	
--	-------------	---------------	----------	--

Relevons enfin qu'à Lausanne, environ 18 % des familles sont monoparentales. Dans cette catégorie de familles, le besoin d'infrastructures de garde est d'autant plus important qu'il n'y a souvent pas de conjoints pour "prendre la relève" et que ces mères sont très nombreuses à travailler : 89 % des enfants de moins de 6 ans, appartenant à des familles monoparentales, vivent avec une mère en activité, alors que ce sont 92 % des enfants âgés de 7 à 15 ans qui se trouvent dans cette situation. De plus, lorsque l'on sait quelles difficultés crée le décalage entre horaires scolaires et horaires de travail des parents, on ne saurait minimiser la problématique que vivent ces familles.

4. Situation actuelle : configuration du secteur d'accueil des écoliers et nombre de places à disposition

4.1. Réfectoires et unités d'accueil pour écoliers (UAPE)

Les réfectoires scolaires avec encadrement éducatif ont représenté la première formule d'accueil des écoliers pour le repas de midi. Au nombre de trois jusqu'en 1985, 12 réfectoires offrent aujourd'hui un accueil et un encadrement éducatif de 11 h. à 14 h., et 6 sont ouverts le matin avant l'école entre 7 h. et 9 h. Cette forme d'accueil garde tout son sens comme réponse aux besoins des écoliers primaires, notamment pour les demandes d'accueil à temps très partiels.

Conjointement au développement du secteur des réfectoires et conformément au cadre posé par le rapport-préavis no 29 de 1986, la plupart des centres de vie infantile municipaux et privés subventionnés ont intégré progressivement des groupes d'écoliers jusqu'à la fin de la quatrième année primaire et de nouvelles UAPE ont été créées. Aujourd'hui 18 lieux d'accueil (répartis dans des CVE ou UAPE) offrent des places pour les écoliers.

4.2. Evolution du nombre de places dans chacun de ces secteurs

Le développement a été rapide au cours des 12 dernières années :

types de structures	1985	1997
UAPE	193 places (enfants du degré enfantin)	618 pl. (+ 220 %) (enfants des degrés enfantin et primaire)
Réfectoires (repas de midi + accueil)	une centaine de places	460 places (+ 360 %)
Réfectoires (petit-déjeuner + accueil)	aucune place	72 places

4.3. Rapport entre les places à disposition et la population d'enfants lausannois susceptible de les occuper

Les places en UAPE étant des places à la journée et celles des réfectoires étant des places à temps partiel, le seul rapport pertinent que l'on puisse établir entre la population enfantine et les places à disposition est celui se référant aux places offertes à midi.

nombre d'écoliers degrés enfantin et primaire (à fin 1997)	nombre de places d'accueil à midi	proportion d'enfants accueillis à midi
6861	1078	15,71 %

5. Besoin de places d'accueil pour écoliers

5.1. Quelques informations tirées de " l'étude sur la journée de l'écolier lausannois "

En novembre 1992, la direction des écoles de la Ville a mandaté le Centre vaudois de recherches pédagogiques (CVRP) (2) pour qu'il réalise une enquête par questionnaire, en souhaitant ainsi disposer d'informations riches et précises sur les besoins et attentes des principaux partenaires de l'école. L'échantillon portait sur 2890 élèves, répartis dans 149 classes des degrés enfantin, primaire et secondaire. Les résultats qui nous intéressent ici sont liés à la question de l'accueil extrascolaire des écoliers des degrés enfantin et primaire.

- durant la pause de midi : 19 % des élèves du degré enfantin sont accueillis dans un CVE et 2 % dans un réfectoire. Au degré primaire, 10 % des élèves sont accueillis dans ces lieux (pratiquement la même proportion - environ 5 % - dans les deux structures).
- le matin, le CVE est surtout utilisé par les enfants du degré enfantin (15 %). Pour ceux du primaire le pourcentage correspond à environ 4 %.
- l'après-midi, le CVE est fréquenté par 17 % des enfants du degré enfantin et par environ 3 % des enfants du degré primaire, alors que 10 % des enfants du degré primaire restent à l'école après la fin des cours pour suivre les devoirs surveillés.

Cette étude relève que les centres de vie enfantine (CVE) et les réfectoires répondent à un besoin pour une proportion non négligeable d'élèves .

Relevons que cette enquête, qui a le mérite de préciser la proportion des places occupées par les écoliers dans les centres de vie enfantines et les réfectoires, ne fait pas concrètement état des besoins globaux en places d'accueil pour les écoliers lausannois.

Deux tableaux nous donnent cependant un éclairage sur les difficultés que vivent les familles. En se rapportant au nombre de familles pouvant (toujours-souvent) prendre l'enfant en charge, on constate qu'elles représentent les proportions suivantes :

degré scolaire	matin	midi	après-midi
enfantin	54 %	54 %	56 %
primaire	62 %	62 %	62 %

De ce tableau, on peut donc déduire que près de la moitié des familles qui ont des enfants fréquentant les classes enfantines, et plus d'un tiers des familles dont les enfants sont à l'école primaire, ont besoin d'une solution de garde (famille élargie, voisins, personne engagée, maman de jour, garderie ou réfectoire).

(2) La journée de l'écolier lausannois, Centre vaudois de recherches pédagogiques, Lausanne, 1995

La pénurie de places d'accueil implique que les parents sont parfois contraints de combiner des solutions de garde différentes. Les familles qui doivent recourir à deux ou plusieurs solutions pour la prise en charge de leurs enfants représentent :

degré scolaire	matin	midi	après-midi
enfantine	13 %	16 %	17 %
primaire	11 %	12 %	16 %

Lorsque l'on sait quels effets préjudiciables peuvent résulter de ces solutions de garde "bricolées", ces éléments sont à prendre en considération.

5.2. Recherche effectuée par le BIP (bureau information parents)

Dans une recherche intitulée "la demande de places d'accueil pour petits enfants à Lausanne", le BIP, avec la collaboration des structures d'accueil à temps large et des associations d'accueil familial de jour, a recueilli toutes les nouvelles inscriptions d'enfants domiciliés à Lausanne pendant les 6 premiers mois de 1996. Le but de ce travail était d'évaluer la demande parentale globale au cours d'un semestre.

Sur l'ensemble des demandes qui concernaient, après élimination des inscriptions multiples, 714 enfants, près du quart, soit 172 (122 enfantines et 50 primaires) sont déposées par des parents d'écoliers ou d'enfants débutant l'école en août de la même année. Seules les UAPE qui ne sont pas directement reliées à un centre de vie enfantine (La Cour des Miracles, Grattapaille, Pyramide, La Rotonde - et la Chotte, non subventionnée -) ont pu répondre positivement à 44 de ces 172 demandes. Ce sont donc, pour ce premier semestre 1996, 128 familles d'écoliers à la recherche d'une place qui ont dû se heurter à un refus ou stagner sur une liste d'attente.

Et le BIP de conclure que les parents qui cherchent une place d'accueil pour leur enfant en âge de scolarité rencontrent de nombreuses difficultés, même davantage que pour un enfant plus jeune. L'école ne résout en rien les problèmes de garde. Au contraire les familles qui, jusque-là, recouraient aux services de grands-parents éloignés géographiquement ou de mamans de jour, se retrouvent soudain sans solution. La plupart des UAPE sont rattachées à des centres de vie enfantine et accueillent des enfants déjà dans l'institution. Pour les parents mal informés qui attendaient le début de l'école de leur enfant pour recommencer à travailler ou pour les parents nouvellement domiciliés à Lausanne, la situation est difficile.

5.3. Sondage auprès des UAPE

Comme chaque année, afin d'évaluer les besoins de places d'accueil pour la prochaine rentrée scolaire, un sondage a été effectué, début 1998, auprès de 18 lieux d'accueil qui reçoivent des écoliers.

Cette enquête confirme que la pression restera forte sur l'ensemble des UAPE en août 1998. Des arrangements pourront être envisagés entre structures d'accueil et familles dans plusieurs quartiers, notamment par le passage "contraint" d'enfants dans les réfectoires (CVE de Valency, des Bergières, de la Pouponnière et l'Abri, de la Gardoche, du Servan, de l'Ancien-Stand).

Dans le quartier de la Borde/Bellevaux, la demande est également pressante et, bien que ce quartier soit déjà bien équipé, bon nombre de demandes ne pourront être satisfaites en août 1998. Au centre-ville, l'UAPE de la Cour des Miracles devra refuser une quinzaine d'enfants pour le repas de midi, alors que dans le quartier de Praz-Séchaud, ce seront une vingtaine

d'écoliers de première année primaire qui devront quitter le CVE de la Grangette, dont une bonne dizaine risquent de se trouver sans solution de garde.

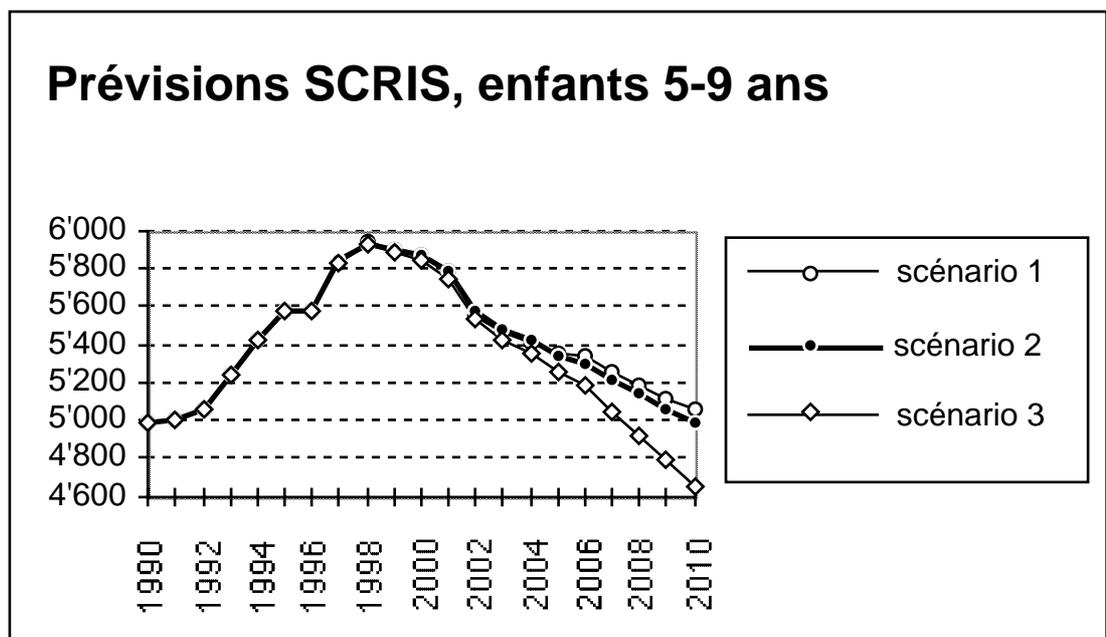
Mais c'est surtout le sud de la ville qui est saturé. Dans les quartiers sous-gare, le CVE de " la Chenille " devra refuser une quarantaine d'écoliers et celui de Montelly une trentaine.

A noter que ce sondage, réalisé tôt dans l'année scolaire, ne donne des indications qu'à titre prévisionnel et que la demande variera encore sensiblement au cours du printemps. Tout laisse à penser qu'elle ira cependant en s'accroissant dans l'ensemble de la ville. A ce stade-là de l'année, les taux de fréquentation de ces enfants ne sont pas encore clairement définis; toutefois, il s'agit le plus souvent de demandes s'étendant sur plusieurs moments de la journée.

Afin de répondre à ces besoins, la Municipalité proposera, au point 9 de ce préavis, la création de nouvelles places d'accueil.

5.4. Prévisions démographiques

Le tableau suivant indique qu'en 1998, le nombre d'enfants âgés de 5 à 9 ans atteint " un pic ", pour redescendre progressivement les années suivantes. C'est donc bien durant ces deux, trois prochaines années que la pression sera la plus forte.



A noter que ce tableau ne montre pas comment évoluera simultanément l'activité des mères, qui a bien évidemment une incidence directe sur le besoin de places d'accueil.

Comme nous l'avons vu, le monde du travail a subi de multiples bouleversements, dont un des éléments les plus frappants est la forte augmentation du taux d'activité rémunérée des femmes. Entre 1985 et 1995, dans l'agglomération lausannoise, les emplois féminins ont progressé presque huit fois plus vite que les emplois masculins.

De plus, tout laisse à penser que la crise économique ne contribue pas à stopper l'activité professionnelle des femmes lorsqu'elles deviennent mères, les demandes de places d'accueil augmentant d'année en année, notamment pour les tout petits. On peut en déduire qu'elles ont tendance à garder leur emploi, par crainte d'être exclues, par la suite, du marché du travail. Mais à quelles conditions cette évolution se produit-elle, lorsque l'on considère, par exemple, que sur près de la moitié des familles qui ont des enfants fréquentant l'école

enfantines et qui ont besoin d'une solution de garde, seules 30 % d'entre elles trouvent une entrée dans nos lieux d'accueil ?

Enfin, le sondage effectué dans les UAPE lausannoises montre que la rentrée scolaire d'août 1998 sera problématique dans plusieurs quartiers de la ville, d'où la nécessité d'examiner la possibilité de donner des réponses rapides aux familles.

6. Evaluation de l'expérience-pilote de " l'Accueil pour enfants en milieu scolaire " (APEMS) à Boissonnet

6.1. L'expérience-pilote de Boissonnet

Les possibilités d'extension des groupes d'écoliers au sein des CVE et UAPE étant épuisées, une nouvelle formule d'accueil a été imaginée. Il s'agit, autour d'un réfectoire fonctionnant à midi, d'étendre l'offre au matin et à l'après-midi, dans le cadre d'un même bâtiment scolaire.

Dès la rentrée scolaire d'août 1997, un " Accueil pour enfants en milieu scolaire " (APEMS) a été créé à titre expérimental dans le nouveau complexe scolaire de Boissonnet. Si réfectoires pour le repas de midi et accueils du matin existent déjà dans plusieurs quartiers de la ville, cette nouvelle démarche vise à offrir des places d'accueil " à la journée " afin d'éviter la disparité et le morcellement des lieux, préjudiciables aux enfants et redoutés des parents, lorsqu'ils sont contraints de " bricoler " avec plusieurs solutions partielles, pas forcément complémentaires.

Relevons que ce modèle s'inspire de celui des écoles à horaire continu de Suisse allemande (Tagesschule). Les effets bénéfiques relevés par cette formule se traduisent par l'image donnée à l'enfant d'une école qui ne se contente pas de transmettre des savoirs mais qui aspire à devenir également un lieu de vie, une école qui désire mettre un accent particulier sur l'apprentissage social.

Ce projet répondait en outre à une pétition adressée à la direction des écoles en octobre 1996 par une centaine de parents du quartier, qui relevaient que leurs enfants entrant en première année primaire ne pouvaient plus être accueillis par le Centre de la petite enfance de Boissonnet et qui déploraient que le relais ne soit plus assuré sur la journée.

6.2. Fonctionnement de l'APEMS de Boissonnet

Il offre une quarantaine de places le matin de 7 h. à 9 h., à midi entre 11 h. et 14 h. et l'après-midi de 15h30 à 18h30 (mercredi après-midi y compris). Les études surveillées sont incluses dans cette prestation.

Contrairement aux UAPE, qui sont ouvertes une bonne partie des vacances scolaires, ce lieu est fermé durant ces périodes-là, l'idée étant que d'autres offres de loisirs sont faites aux enfants durant les vacances. L'APEMS peut, en outre, dépanner les parents quelques jours complets par année, lors de conférences des maîtres et de congés spéciaux.

La composition de l'équipe éducative, pour cette expérience-pilote, a été calquée sur le modèle en vigueur dans les réfectoires : sous la responsabilité d'une éducatrice formée, des moniteurs/trices ont été engagés en tant qu'auxiliaires (un moniteur pour 12 enfants), et une collaboration a été trouvée avec les responsables d'études surveillées pour l'après-midi.

6.3. Evaluation de cette expérience-pilote

Le suivi du déroulement de cette expérience-pilote a fait l'objet d'une attention soutenue de la part des différents partenaires impliqués, tant il est vrai qu'il s'agissait de trouver des articulations aussi fines que possible entre milieu scolaire (direction de l'établissement concerné, enseignants, responsables des études surveillées) et personnel d'encadrement éducatif.

Cette offre semble correspondre aux objectifs fixés. Les commentaires de parents utilisateurs, ainsi que ceux de parents extérieurs au quartier qui ont salué cette initiative, permettent de penser que l'expérience devrait se développer dans d'autres quartiers de la ville. La fréquentation est très dense à midi et, comme dans tous les lieux d'accueil pour écoliers, plus faible le matin et l'après-midi.

Prenant place dans les bâtiments scolaires, la création d'une telle structure entraîne l'économie des charges de loyers ou d'investissements et se révèle moins onéreuse par le fait que l'on complète l'équipe éducative par l'engagement de moniteurs/trices plutôt que de personnes formées. Cependant, il est important de souligner que cette nouvelle structure d'accueil et d'encadrement à temps élargi (de 7h00 jusqu'à 18h30) doit donner des garanties de sécurité et de qualité. Il paraît donc indispensable, au moment où le groupe d'enfants est très chargé, de renforcer l'action de l'éducatrice responsable, en engageant temporairement une deuxième personne formée, en lieu et place d'un moniteur supplémentaire. Dans le même registre, assurer un minimum de stabilité à l'équipe éducative implique que le statut des auxiliaires soit réexaminé de cas en cas et contractualisé, chaque fois que le taux de fréquentation de l'APEMS, éprouvé dans la durée, peut le justifier.

En conclusion, face à l'importance des besoins et compte tenu des ressources financières limitées de la Ville actuellement, de telles structures s'avèrent être les seules formules d'accueil envisageables afin que des réponses rapides soient données aux familles qui les attendent pour la prochaine rentrée scolaire.

La réponse à la motion Michoud, qui a privilégié jusque-là le développement des UAPE, partait de l'idée que ce type d'accueil était la seule voie pour répondre aux besoins des enfants en dehors des temps scolaires. La Municipalité conclut aujourd'hui, qu'assorti des quelques améliorations évoquées plus haut, le développement des APEMS peut élargir l'éventail des offres faites aux parents en présentant l'avantage indéniable de solutions souples modulables.

7. Fondement de la nouvelle politique d'accueil des écoliers lausannois

Tant l'UAPE que l'APEMS relèvent de la question de "l'entre-deux" : l'enfant entre-deux âges, entre deux temps d'école, l'éducatrice entre l'enfant, la famille et l'école. Si l'APEMS se définit à partir de l'UAPE, qui n'est pas non plus une structure "lourde" - puisque contrairement à la garderie elle ne couvre que des moments partiels de la journée de l'écolier -, elle s'en distingue malgré tout sur plusieurs aspects.

7.1. Rôle de l'UAPE

L'UAPE est un lieu de vie dont l'objectif est la prise en charge journalière des jeunes écoliers. Elle constitue la prolongation de l'accueil dont les enfants ont pu bénéficier auparavant à la garderie. Lorsque l'on considère le morcellement de la semaine de l'écolier du degré enfantin

et les problèmes d'organisation familiale que le décalage des horaires scolaires et de travail pose, on convient que seule une structure organisée sur le modèle de la garderie peut servir de relais. Elle offre donc un lieu spécifique, permanent, couvrant largement les temps extrascolaires, y compris une bonne partie des vacances.

Pensée sur le modèle des institutions de la petite enfance, l'UAPE a dû construire sa propre identité. Les membres de l'équipe éducative sont tous au bénéfice d'une formation pédagogique reconnue - le plus souvent d'éducatrices/teurs de la petite enfance - et privilégient, dans leur action, l'écoute du jeune enfant afin d'être en mesure de répondre au mieux à ses besoins. Un encadrement adéquat et rassurant va permettre au petit écolier d'acquérir l'autonomie nécessaire pour affronter un environnement qui n'est pas " construit " pour lui. Le personnel éducatif de l'UAPE va l'accompagner dans cette démarche, en privilégiant les occasions de le confronter à la vie pratique.

Sécurité physique, mais aussi sécurité affective, sont prioritaires pour un développement harmonieux de l'enfant. Donner à l'écolier les moyens de s'exprimer, l'aider à s'intégrer mais également à se confronter au groupe, lui faire comprendre et respecter les règles institutionnelles, apprendre à accepter et respecter les différences sociales et culturelles sont les objectifs prioritaires des UAPE.

L'aspect préventif de ce mode de garde est indéniable, l'enfant évoluant dans un milieu " cadrant " et protecteur. Dans l'UAPE, l'adulte est encore là pour " penser le groupe ", il est garant du temps et de l'organisation pratique du petit écolier.

7.2. Rôle de l'APEMS

L'APEMS s'adresse en priorité aux écoliers primaires. Il peut recevoir des écoliers des classes enfantines lorsque ceux-ci ne trouvent pas de place dans les UAPE de leur quartier ou lorsqu'il n'y en a pas. Pour l'enfant d'âge scolaire, le groupe joue un rôle très important dans sa vie. Les relations avec les pairs servent de piliers à la constitution d'une culture enfantine distincte et donnent à l'enfant un point de vue radicalement différent sur les relations interpersonnelles. A cet âge-là, l'enfant porte un intérêt croissant au monde qui l'entoure. Ce nouvel intérêt témoigne de nombreux développements qui permettent à l'écolier de se voir dans un contexte plus vaste. Son indépendance et sa compétence accrues lui donnent plus d'occasions d'explorer sa communauté et, en conséquence, de s'intéresser à son fonctionnement. Favoriser l'apprentissage à la coopération et à la prise de responsabilités qu'implique cette nouvelle capacité d'indépendance de l'écolier sont les objectifs principaux auxquels tend l'APEMS.

Dans cette démarche, l'adulte n'est plus au centre mais un peu en retrait. Dans cette perspective-là, travailler avec une équipe mixte composée de professionnels et de moniteurs n'est pas préjudiciable pour les enfants de cet âge et peut même représenter une ouverture sur le monde extérieur. De plus la configuration des lieux, qui s'implantent dans le cadre scolaire, permet à l'enfant de s'inscrire dans le monde " des grands ", par opposition à la représentation que se font les écoliers de leur statut lorsqu'ils retournent dans un lieu calqué sur le modèle de la garderie.

En conclusion, chacun de ces lieux répond à des besoins de garde différents. Si le critère primordial est désormais l'âge de l'enfant, on peut admettre que le développement de l'enfant ainsi que le taux de fréquentation aient une influence sur le choix de tel ou tel lieu d'accueil, lorsque la capacité d'accueil de la structure le permet.

7.3. Nouvelle politique d'accueil des écoliers

La nouvelle politique d'accueil des écoliers offrira plusieurs variantes :

7.3.1. Des UAPE principalement pour les petits écoliers

Le maintien des UAPE se justifie par la fonction très spécifique qu'elles remplissent auprès des petits écoliers, principalement ceux du degré enfantin. On peut admettre qu'en fonction du taux d'occupation de l'institution elles gardent une ouverture pour les enfants de première, voire de deuxième année primaire. Bien évidemment, c'est le taux de fréquentation qui sera déterminant lorsqu'il s'agira de "sélectionner" qui, d'un groupe d'écoliers de deuxième année primaire, peut être maintenu dans l'UAPE.

7.3.2. Des APEMS pour un accueil à la journée

La création d'APEMS comme nouvelle réponse d'accueil à la journée des écoliers sera privilégiée, ceci d'autant plus qu'elle représente une formule souple, qui peut se mettre rapidement en place pour répondre à la pression qui s'annonce forte pour ces prochaines années.

7.3.3. Des réfectoires qui seront inclus dans le réseau des APEMS

Si, progressivement, les réfectoires seront assimilés au secteur des APEMS - puisque c'est autour d'eux que se développent ces accueils à la journée - il est souhaitable de maintenir cette formule en tant que telle, car elle correspond à un besoin d'accueil à temps partiels à midi et parfois le matin.

L'orientation des écoliers vers des lieux d'accueil inclus dans les bâtiments scolaires devrait libérer à terme des places dans les centres de vie infantine. On peut envisager que cela se fera au profit du développement de places pour les bébés.

8. Un travail en réseau

Au moment où l'on déplore l'effritement des liens sociaux dans nos cités, pourquoi ne pas saisir l'opportunité que pose la question de l'accueil des écoliers pour réunir les différents partenaires concernés par cette problématique dans un même quartier (professionnels, parents, enseignants, bénévoles) ? Une telle expérience de collaboration entre les différentes structures d'accueil pour écoliers, tentée dans le quartier sous-gare depuis 1993 (3), se plaçait dans une double perspective : d'une part sortir de l'institution et découvrir les autres services d'accueil dans leurs

(3) Collaborer entre structures d'accueil pour écoliers : analyse d'une démarche dans un quartier, F. Curchod, travail présenté dans le cadre de la formation de directrice de crèches de l'EESP, Lausanne, 1994
spécificités et leurs complémentarités et, d'autre part, trouver des solutions au manque de place en essayant de rentabiliser l'équipement disponible dans un même quartier.

Si l'objectif de ce travail était de tenter de développer des collaborations entre lieux d'accueil, la priorité était de réfléchir, de manière concertée, aux types de réponses à apporter aux familles. Responsabiliser les professionnels qui ont à penser comment coordonner leurs actions dans un même quartier permettra peut-être de lever les freins posés par les parents au moment du passage de leur enfant d'une institution à l'autre, tant ils ont de la peine à visualiser l'évolution de leur enfant.

Sur un autre plan, associer bénévolement des habitants du quartier (parents, groupements d'aînés par exemple) à quelques activités, plus particulièrement dans le cadre des APEMS, paraît être une initiative intéressante à partir du moment où elle s'inscrit dans le cadre d'actions complémentaires et ponctuelles, qui pourraient représenter des contributions éducatives sur un autre registre (par exemple, mise à disposition des enfants d'un savoir particulier dans un atelier de création). En effet, ces collaborations visent moins à réaliser des économies qu'à éveiller le sentiment de solidarité et de responsabilité civique en sollicitant le concours des citoyens à l'animation d'un lieu d'accueil du quartier. Enfin cette démarche vise aussi et surtout à ouvrir l'école aux parents, à faire de l'école un lieu ouvert et accessible.

Certes, ce travail de collaboration nécessite organisation, accompagnement et travail d'information, mais l'intérêt que représente cette démarche est à souligner.

9. Projets à réaliser pour la rentrée scolaire d'août 1998

Se référant tout particulièrement au point 5.3 (résultats du sondage adressé aux UAPE), la Municipalité prend en compte la forte demande qui existe dans divers quartiers de la ville. Sans ignorer la situation difficile que vivront de nombreuses familles dans plusieurs quartiers où la pression est importante, elle souhaite concentrer son action, pour la prochaine rentrée scolaire, sur les quartiers sous-gare et centre-ville.

En conséquence, la Municipalité propose de créer deux APEMS au sud de la ville, l'un à Montriond pour répondre aux enfants qui ne trouveront pas de places à "la Chenille" et l'autre à Montoie pour les enfants qui doivent quitter l'UAPE de Montelly.

De plus, la Municipalité souhaite ouvrir un réfectoire scolaire au collège de la Barre, afin d'accueillir les enfants qui ne trouveront pas de place à "la Cour des Miracles" pour le repas de midi.

En l'absence d'associations de quartiers intéressées, ces nouvelles structures seront rattachées à l'administration.

Enfin, compte tenu du développement important du secteur des réfectoires et APEMS qui comprendra 15 lieux d'accueil en août 1998, alors qu'ils étaient au nombre de 3 en 1985, la Municipalité propose de créer 0,5 poste d'éducatrice de coordination, pour permettre d'améliorer le suivi des différentes structures.

9.1. Ouverture d'un APEMS dans le bâtiment scolaire de Montriond

La création d'un APEMS dans le bâtiment scolaire de Montriond permettra de recevoir les écoliers fréquentant cet établissement ainsi que celui de Floréal, où sont scolarisés la majorité des enfants refusés par le centre de vie enfantine de "la Chenille". Il est situé derrière le parc

de Milan, qui représente un intérêt considérable pour l'organisation de jeux, l'accès y est direct et pratiquement sans danger.

La configuration du bâtiment scolaire de Montriond offre l'occasion d'aménager une salle à manger dans une grande salle de classe, située à l'entresol et actuellement libre. Une autre salle de classe, située à l'étage, peut servir de lieu de dégagement pour les moments de jeux et de détente. De plus, la salle de gymnastique, non utilisée hors des temps scolaires durant la journée, peut être régulièrement mise à disposition des enfants fréquentant l'APEMS.

En créant un groupe d'environ 36 enfants accueillis à la journée, le matin de 7 h. à 9 h., à midi entre 11 h. et 14 h. et l'après-midi de 15h30 à 18h30 (en incluant les études surveillées et le mercredi après-midi), on peut estimer que réponse sera donnée aux familles concernées.

Afin d'assurer l'encadrement éducatif de ce groupe d'environ 36 enfants, il s'agit de créer 1,06 poste repartit entre deux éducatrices et de prévoir l'engagement de moniteurs/trices.

A midi, les repas seront livrés par une entreprise spécialisée, (cf chapitre 9.4.) Cela nécessite toutefois l'aménagement d'un espace permettant de préparer le petit déjeuner et les goûters et d'y faire la vaisselle.

Ces tâches d'intendance impliquent l'engagement d'une aide de cuisine à raison de 0,24 poste.

9.2. Ouverture d'un APEMS dans le bâtiment scolaire de Montoie

La création d'un APEMS dans le bâtiment scolaire de Montoie permettra de recevoir les enfants qui ne pourront plus être accueillis au centre de vie infantile de Montelly. La majorité d'entre eux fréquentent le collège de Montoie, quelques autres viennent de quartiers périphériques.

Il existe déjà dans ce quartier un réfectoire avec encadrement éducatif, qui occupe une salle dans les locaux de la paroisse Saint-Jean, mais dont la capacité d'accueil est limitée à une douzaine d'enfants pour le repas de midi. La paroisse ne pouvant pas offrir une extension du réfectoire, l'aménagement d'un APEMS dans le bâtiment scolaire de Montoie permettra de regrouper les enfants fréquentant le réfectoire ainsi que ceux qui auront besoin d'un accueil à temps d'ouverture élargie. Là aussi, des espaces peuvent être aménagés pour y créer une salle à manger ainsi qu'une salle de jeux. Le préau scolaire offre de multiples possibilités d'activités et la salle de gymnastique représentera un complément d'espace intéressant.

On peut donc prévoir que c'est un groupe d'environ 36 enfants qui trouveront une place d'accueil à la journée à Montoie.

L'éducatrice responsable de l'actuel réfectoire de Montoie-St-Jean prendra la responsabilité de cet APEMS. Compte tenu du fait qu'elle occupe en ce moment 0,36 poste, c'est de 0,72 poste complémentaire qu'il s'agit de doter cette structure.

Pour le reste, l'APEMS de Montoie fonctionnera de la même manière que celui de Montriond.

9.3. Ouverture d'un réfectoire dans le bâtiment scolaire de la Barre

"La Cour des Miracles" est le seul lieu d'accueil pour écoliers dans le quartier de la Cité. Cette institution doit refuser chaque année plus d'une dizaine d'enfants, essentiellement pour le repas de midi. Dans ce quartier, de nouveaux bâtiments d'habitation à loyer modéré se sont implantés et de nouveaux projets de ce type sont en cours.

Proposition est donc faite de créer un réfectoire dans le bâtiment scolaire de la Barre. Quelques-uns des enfants qui auront besoin d'un accueil le matin, l'après-midi et durant les vacances scolaires pourront encore accéder à la "Cour des Miracles" durant cette prochaine année scolaire.

Cette solution permettra de recevoir un groupe d'environ 24 enfants pour le repas de midi.

Afin d'assurer l'encadrement éducatif, c'est 0,37 poste d'éducatrice qu'il s'agit de prévoir, ainsi que l'engagement de moniteurs/trices.

Les repas, livrés de l'extérieur, impliquent l'aménagement d'un coin-cuisine.

En outre, l'engagement d'une aide de cuisine - 0,24 poste - est également nécessaire.

9.4. Production des repas de midi

Pour ces trois nouveaux lieux d'accueil, la production de la nourriture de midi sera confiée à une entreprise spécialisée et fera l'objet d'une soumission aux différentes entreprises présentes sur le marché vaudois. De plus le service de la jeunesse et des loisirs procédera à une réévaluation du rapport qualité/prix des principaux fournisseurs actuellement mandatés pour les 7 autres réfectoires qui n'ont pas de structure de production de repas propre.

9.5. Création de 0,5 poste d'éducatrice de coordination

A la rentrée scolaire d'août 98, 560 places seront offertes aux écoliers à midi. Un renforcement de l'appui accordé à ces lieux est nécessaire.

En effet, l'éducatrice responsable porte une lourde responsabilité tant à l'égard des enfants que des parents, dont elle est l'interlocutrice de référence. Lorsque celle-ci est absente, notamment pour cause de maladie, l'engagement pris à l'égard des parents est difficile à tenir, puisque la responsabilité repose sur l'équipe des moniteurs, dont l'absence de formation pédagogique ne permet pas d'assurer véritablement le relais.

Dès lors, il paraît indispensable de renforcer l'encadrement et le soutien pédagogique octroyés à ces lieux, en créant un demi-poste d'éducatrice de coordination dont la mission consisterait à se rapprocher "du terrain" et dont les tâches principales seraient :

- être l'interlocutrice directe et régulière des éducatrices responsables dans les 15 réfectoires et APEMS, pour des questions de ligne pédagogique, d'organisation du lieu ou, parfois, de difficultés de certains enfants ;
- remplacer au pied levé une éducatrice ou organiser les remplacements nécessaires;
- recruter et former les moniteurs ;
- veiller à la qualité des repas fournis par les entreprises spécialisées.

9.6. Soutien aux initiatives privées

9.6.1. Midi-Stop

Lors de la rentrée scolaire d'août 1997, une association (Midi-Stop) s'est constituée autour d'un projet d'accueil pour le repas de midi dans le quartier de l'Ancien-Stand, à la cabane de la paroisse catholique de Saint-André. Organisé autour de l'engagement d'une éducatrice, ce lieu s'attache la collaboration d'une équipe de bénévoles. La Ville est intervenue financièrement, durant cette première année de fonctionnement, par le remboursement du nombre de repas servis.

9.6.2. Autres soutiens

Par le biais de ce préavis, la Municipalité souhaite obtenir l'autorisation d'élargir son soutien à d'autres initiatives qui seraient prises par des associations privées désireuses de développer elles-mêmes des lieux d'accueil pour le repas de midi des écoliers de leurs quartiers.

10. Projets à moyen et à long terme

10.1. A moyen terme

Si le besoin de développer des places d'accueil à la journée se confirme dans les quartiers de la Borde/Bellevaux et de Praz-Séchaud, il sera nécessaire de concevoir de nouveaux projets d'APEMS autour des réfectoires actuels de Coteau-Fleuri, d'Entre-Bois, de la Sallaz, pour la rentrée scolaire d'août 1999, ou de profiter des modifications dans d'autres structures pour repenser l'organisation de réfectoires (Malley par exemple).

De plus, la réorganisation du CVE des Bergières devrait déboucher sur le développement d'un APEMS autour du réfectoire, ce qui permettrait de libérer la garderie de tous les écoliers primaires.

10.2. A long terme

La carte de la ville, annexée au présent préavis, montre quels quartiers sont équipés de lieux d'accueil et établit le rapport entre la population d'enfants dans chaque quartier et le nombre de places d'accueil offertes aux écoliers. Ce plan de la ville fait apparaître des "vides" dans différents quartiers. Offrir à l'ensemble des familles lausannoises un équipement adéquat représente un objectif à long terme, qui sera bien sûr réexaminé en fonction de l'évolution de la population d'écoliers lausannois.

11. Tarifs

11.1. Situation actuelle dans les réfectoires

Les prestations d'encadrement éducatif de 11 h. à 14 h. avec repas sont facturées selon un tarif proportionnel au revenu mensuel brut de la famille. Ce tarif débute à Fr. 5.30 par jour pour les revenus jusqu'à Fr. 4'000.- et s'arrête à Fr. 11.70 pour les revenus supérieurs à Fr. 7'000.-.

11.2. Boissonnet

Pour l'expérience pilote de Boissonnet (APEMS) qui comprend en plus un accueil/petit déjeuner entre 7 h. et 9 h. et un encadrement éducatif avec goûter et études surveillées de 15h40 à 18h30, le tarif a été doublé. Il débute à Fr. 10.70 par jour pour les revenus jusqu'à Fr. 4'000.- et s'arrête à Fr. 23.40 pour les revenus supérieurs à Fr. 7'000.-.

11.3. Nouveau tarif proposé

Il apparaît à la Municipalité que le barème différencié suivant le revenu des parents, introduit pour les réfectoires en 1988, est une bonne solution. Par contre la fourchette des salaires prise en compte nous paraît ne plus correspondre aux réalités sociales et économiques des familles lausannoises. La Municipalité propose donc un nouveau tarif :

Salaire brut des familles	matin de 7 h. à 9 h.	réfectoire midi de 11 h. à 14 h.	après-midi de 15 h. 40 à 18 h. 30 ou mercredi après- midi	total APEMS par jour	% du salaire mensuel
jusqu' à 2'000.-	négociation d'un contrat individuel				
jusqu' à 3'000.-	1.65	4.55	2.05	8.25	5.5
jusqu' à 3'500.-	1.95	5.30	2.40	9.65	5.5
jusqu' à 4'000.-	2.20	6.05	2.75	11.-	5.5
jusqu' à 4'500.-	2.55	7.-	3.20	12.75	5.7
jusqu' à 5'000.-	2.90	8.-	3.60	14.50	5.8
jusqu' à 5'500.-	3.30	9.15	4.15	16.60	6.0
jusqu' à 6'000.-	3.75	10.25	4.70	18.70	6.2
jusqu' à 7'000.-	4.55	12.50	5.70	22.75	6.5
jusqu' à 8'000.-	5.20	14.30	6.50	26.-	6.5
jusqu' à 9'000.-	5.75	15.80	7.20	28.75	6.4
jusqu' à 10'000.-	6.20	17.05	7.75	31.-	6.2
dès 10'000.-	6.80	18.70	8.50	34.-	

11.4. Etudes surveillées

Les études surveillées font partie du projet APEMS, un contrat spécial est passé avec les parents qui ne désirent que la prestation études surveillées.

11.5. Informatique

Afin d'optimiser la gestion de ces lieux d'accueil (réfectoires et APEMS) le service de la jeunesse et des loisirs va créer et développer un outil informatique en collaboration avec l'intervenant extérieur qui a mis au point le logiciel GESGA (gestion des garderies).

12. Coûts d'équipement

12.1. APEMS de Montriond

Aménagements - installations de cuisine	Fr.	15'000.-
Installations électriques	Fr.	2'800.-
Machine à laver la vaisselle	Fr.	7'200.-
Tables / chaises	Fr.	8'000.-
Vaisselles + thermoports	Fr.	6'000.-
Mobilier - matériel	Fr.	5'000.-
Divers et imprévus	Fr.	1'000.-
	Fr.	<u>45'000.-</u>

12.2. APEMS de Montoie

Aménagements - installations de cuisine	Fr.	9'000.-
Installations électriques	Fr.	2'000.-
Machine à laver la vaisselle	Fr.	7'200.-
Tables / chaises	Fr.	8'000.-
Vaisselle	Fr.	3'200.-
Mobilier - matériel	Fr.	5'000.-
Divers et imprévus	Fr.	1'000.-
	Fr.	<u>35'400.-</u>

12.3. Réfectoire de la Barre

Aménagements - installations de cuisine	Fr.	8'000.-
Installations électriques	Fr.	1'500.-
Machine à laver la vaisselle	Fr.	7'200.-
Tables / chaises	Fr.	5'600.-
Vaisselle + thermoports	Fr.	5'500.-
Mobilier - matériel	Fr.	5'000.-
Divers et imprévus	Fr.	800.-
	Fr.	<u>33'600.-</u>

12.4. Récapitulation - Octroi d'un crédit d'investissement

Récapitulation des coûts d'équipement :

- APEMS Montriond	:	Fr.	45'000.-
- APEMS Montoie	:	Fr.	35'400.-
- Réfectoire de la Barre	:	Fr.	<u>33'600.-</u>
Total	:	Fr.	<u>114'000.-</u>

La création de ces trois nouvelles structures nécessite donc l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 114'000.-.

Cette dépense ne figure pas au "Plan des investissements pour les années 1998 à 2001", toutes les études - recherche des lieux, devis, etc. - ayant été menées après son établissement.

12.5. Charges financières annuelles

Calculées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un intérêt de 5 1/2 % et une durée d'amortissement de 5 ans, les charges financières annuelles découlant de la demande de crédit d'investissement peuvent être estimées à Fr. 26'700.-.

13. Nouveaux coûts de fonctionnement

13.1. Annuel

	APEMS Montriond Fr.	APEMS Montoie Fr.	APEMS Boissonnet (adaptation) Fr.	Réfectoire Barre Fr.	Educatrice coordination Fr.	Total Fr.
<u>Dépenses</u>						
Personnel	142'500	90'400	11'400	60'900	50'200	355'400
Marchandise	1'200	1'200	-	1'200	-	3'600
Subsistance	80'300	56'600	-	49'300	-	186'200
Déplacements et débours	1'000	1'000	-	-	-	2'000
Charges financières	10'500	8'300	-	7'900	-	26'700
TOTAL	235'500	157'500	11'400	119'300	50'200	573'900
<u>Recettes</u>	83'600	62'600	-	42'100	-	188'300
<u>Charge de la Ville</u>	151'900	94'900	11'400	77'200	50'200	385'600

13.2. De la rentrée scolaire d'août 1998 à décembre 1998

Crédit spécial à octroyer sur le budget 1998

	APEMS Montriond Fr.	APEMS Montoie Fr.	APEMS Boissonnet (adaptation) Fr.	Réfectoire Barre Fr.	Educatrice coordination Fr.	Total Fr.
Dépenses						
Personnel	54'800	34'800	4'400	23'400	19'300	136'700
Marchandise	500	500	-	500	-	1'500
Substance	30'900	21'800	-	19'000	-	71'700
Déplacements et débours	400	400	-	-	-	800
TOTAL	86'600	57'500	4'400	42'900	19'300	210'700
Recettes	32'200	24'100	-	16'200	-	72'500
Charge de la Ville	54'400	33'400	4'400	26'700	19'300	138'200

14. Répercussions sur l'effectif du personnel

L'effectif du personnel fixe sera augmenté de la manière suivante :

- APEMS - Montriond	:	1,30192	poste
- APEMS - Montoie	:	0,71538	poste
- APEMS - Boissonnet (adaptation)	:	0,13317	poste
- Réfectoire Barre	:	0,60817	poste
- Coordinatrice à 50 %	:	<u>0,5</u>	<u>poste</u>
TOTAL	:	<u>3,25864</u>	<u>postes</u>

soit l'équivalent de **3,26 postes**.

15. Conclusions

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lausanne,

vu le préavis No 20 de la Municipalité du 9 avril 1998

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la nouvelle politique de la Municipalité en matière d'accueil des écoliers à Lausanne ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir trois nouvelles structures d'accueil d'écoliers dès la rentrée scolaire d'août 1998, soit :
 - un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) à Montriond
 - un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) à Montoie
 - un réfectoire scolaire à la Barre ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 114'000.- pour l'équipement de l'APEMS - Montriond, de l'APEMS Montoie et du réfectoire de la Barre ;
4. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 4 à raison de Fr. 22'800.- par la rubrique 5601.331 du budget du service de la jeunesse et des loisirs ;
5. de faire figurer sous la rubrique 5601.390 du budget du service de la jeunesse et des loisirs les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 4 ;
6. d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 1998, un crédit spécial de Fr. 210'700.- (compensé partiellement par des recettes de Fr. 72'500.-), destiné à permettre l'ouverture des trois structures à la rentrée d'août 1998, crédit réparti comme suit :

Dépenses

a)	Fr.	116'600.-	par la rubrique "Traitements"	5601.301
b)	Fr.	8'400.-	par la rubrique "Cotisations aux assurances sociales"	5601.303
c)	Fr.	11'700.-	par la rubrique "Cotisations aux caisses de pensions"	5601.304
d)	Fr.	8'500.-	par la rubrique "Marchandises"	5601.313
e)	Fr.	800.-	par la rubrique	5601.317

"Déplacements, débours, dédommagements"

f) Fr. 64'700.- par la rubrique 5601.318
"Autres prestations de tiers"

Recettes

g) Fr. 61'200.- par la rubrique 5601.434
"Redevances et prestations facturées"

h) Fr. 11'300.- par la rubrique 5601.451
"Participation du Canton aux charges" ;

Au nom de la Muncipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

J.-J. Schilt

F. Pasche